

**Arrêté du 22 janvier 2013 portant subdélégation de signature du directeur
de la formation initiale l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire
NOR : JUSK1340003A**

Le directeur de la formation initiale de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,

VU le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif,

VU le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, et notamment son article 10,

VU le décret en date du 7 janvier 2013, portant nomination de M. Philippe POTTIER, directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,

VU l'arrêté en date du 21 juillet 2011 nommant M. Patrick AUDREN, directeur de la formation initiale, de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire à compter 5 septembre 2011,

VU la délégation de signature du directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire en date du 21 janvier 2013 à M. Patrick AUDREN, directeur de la formation initiale,

VU l'arrêté de nomination en date du 7 juillet 2011 de Mme Laurence SUHIT, directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la formation initiale de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire à compter du 5 septembre 2011,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à :

Mme Laurence SUHIT, directrice des services pénitentiaires, adjointe au directeur de la formation initiale de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire.

Pour signer, de façon permanente, l'ensemble des actes et documents suivants liés à l'activité placée sous sa responsabilité :

- Les notes de transmission, bordereaux d'envoi et notifications,
- Les demandes d'achats,
- Les services faits,
- Les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions notamment ordres de mission, autorisations d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers, convocations.

Fait le 22 janvier 2013.

Le directeur de la formation initiale,

Patrick AUDREN